

Nombre de membres		
Adhérents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
19/07/2021		
N°		
2021-30		

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** : Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

**Absents :**

**Pouvoirs :**

BREST Isabelle a été nommée secrétaire.

**Objet :** Tarifs des concessions et emplacements sur les Reprises de Tombes au cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,  
Vu la délibération du 18 mai 1995 approuvant la création d'un columbarium au cimetière communal et fixant le tarif des concessions et cases,  
Vu la délibération du 2 mars 2000 fixant les tarifs des concessions et caveaux au cimetière,  
Vu le Procès-Verbal de constat d'Etat d'Abandon  
Vu la délibération du 26 avril 2021 sur la Reprise des Tombes

Monsieur le Maire, précise que dans le domaine de la Reprise de Tombes, il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs correspondant à ces concessions, ainsi que la durée de celles-ci :

Emplacements	Tarifs Concessions	Durée des concessions
CAVEAU	3 000 €	30 ans

\* hors droits d'enregistrement, à la charge du titulaire en sus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer à compter du 26 juillet 2021 la durée des concessions et le tarif
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

**VOTE :** UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
19/07/2021		
N°		
2021-31		

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

**Objet :** Adhésion l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente l'Association des Maire Ruraux de France indiquant son rôle de représentant des communes rurales pour la défense de leurs enjeux spécifiques.

L'AMRF est aujourd'hui la représentante des communes rurales auprès des pouvoirs publics (représentante des maires des communes de moins de 3 500 habitants).

L'association s'engage au quotidien, au niveau local et national, pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques à la ruralité. Elle participe au débat public en formulant des propositions et en réalisant des interventions.

Formant un réseau de proximité, l'Association des Maires Ruraux de France est une force d'information et de mobilisation.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

-APPROUVE l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) pour l'année 2021

-ACCEPTE le versement de la cotisation fixée à 56.00 € avec un abonnement au mensuel à « 36 000 Communes » de 19.00 €

-DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2021

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT.

Nombre de membres	
Affiliés au conseil municipal	Qui ont pris part à la délibération
15	15
Date de la convocation	
19/07/2021	
N°	
2021-32	

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

**Objet :** Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Vaucluse pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la signature de la convention « Groupement de commandes pour l'approvisionnement en plaquettes forestières » signée en 2020, il serait opportun d'adhérer à l'Association des Communes Forestières pour l'apport d'informations qui serait utile à la commune dans :

La gestion et la valorisation des forêts

La protection des forêts (risques incendie, changement climatique)

L'intégration de la forêt dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Le soutien des entreprises locales et la transition énergétique en développant des projets bois énergie et construction

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

**-APPROUVE** l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de Vaucluse pour l'année 2021

**-ACCEPTE** le versement de la cotisation fixée à 250.00 €

**-DIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2021

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
19/07/2021		
N°		
2021-33		

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

**Absents :**

**Pouvoirs :**

**BREST Isabelle a été nommée secrétaire.**

**Objet : Motion de soutien à la Fédération des Communes Forestières**

Monsieur le Maire informe que face à la décision du gouvernement d'augmenter la contribution des communes et des collectivités de France et de supprimer près de 500 emplois à l'Office National des Forêts, la Fédération des Communes Forestières appelle toutes les communes à voter une motion de soutien

**CONSIDERANT :**

-Les décisions du Gouvernement d'augmenter la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

-Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

-Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

-L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

-L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

-Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

-Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal, réuni en assemblée le 26 juillet 2021,

**DEMANDE :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Alliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
19/07/2021		
N°		
2021-34		

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

**Absents :**

**Pouvoirs :**

BREST Isabelle a été nommée secrétaire.

**Objet :** Subvention exceptionnelle accordée à l'association « R2 MANGA » dans le cadre de ses interventions à l'ALSH « Soleil Lavande » pour la période du mois de juillet 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « R2 MANGA » intervient à l'ALSH « Soleil Lavande » dans le cadre du projet pédagogique mené durant le mois de juillet 2021.

Afin de valoriser ces interventions, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **FIXE**, à 200 € la subvention exceptionnelle accordée à l'association « R2 MANGA » pour sa participation au projet pédagogique de l'ALSH « Soleil Lavande » de Saignon
- **DIT**, que les crédits seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal 2021

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
19/07/2021		
N°		
2021-35		

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

**Absents :**

**Pouvoirs :**

BREST Isabelle a été nommée secrétaire.

**Objet :** Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un fonds qui doit permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.

Il nécessite un partenariat renforcé entre les institutions, les collectivités territoriales et les organismes dont la vocation est de participer à la mise en œuvre d'une politique de logement en direction des publics défavorisés.

Sur la commune de Saignon, pour 2020, les aides se sont réparties comme suit :

Impayés d'énergie : 2 011,50 € (6 bénéficiaires)

Impayés d'eau : 84.00 € (1 bénéficiaire).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à cette aide puisque des Saignonnais ont pu en bénéficier. Il est proposé le versement d'une participation forfaitaire à hauteur de 335.70 €.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :**

- DECIDE de participer au Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement à hauteur de 335.70 €
- DIT que le montant sera prélevé sur l'article 65738, chapitre 65, du budget principal 2021
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT



Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
19/07/2021		
N°		
2021-36		

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

**Objet :** Convention de partenariat entre SAIGNON et les communes d'AURIBEAU, BUOUX, CASTELLET EN LUBERON et SIVERGUES

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1 et L 3211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1101 et suivants du Code civil,

Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'afin d'optimiser et de rationaliser les conditions et moyens de déneigement, de salage, de passage d'épaveuse et de ramassage des encombrants, une convention est signée entre la Commune de Saignon et les communes d'AURIBEAU, BUOUX, CASTELLET EN LUBERON et SIVERGUES.

Afin de formaliser cet engagement réciproque, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver cette convention qui définit les modalités techniques et financières des interventions.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver la convention, entre la Commune de Saignon et les communes d'AURIBEAU, BUOUX, CASTELLET EN LUBERON et SIVERGUES.
- **DIT** que la convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans, sauf dénonciation par l'un des deux signataires avant le 31 décembre de l'année en cours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et en particulier la convention ci-annexée

**VOTE : 14 POUR, 01 ABSTENTION**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon  
Jean-Pierre HAUCOURT

